



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Formation des médecins dans le dépistage des troubles spécifiques

Question écrite n° 14400

Texte de la question

Mme Danièle Obono interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la formation des médecins dans le dépistage des troubles spécifiques du langage et des apprentissages (TSLA). La formation initiale des médecins pour dépister les troubles spécifiques du langage et des apprentissages (TSLA) et de poser un diagnostic en niveau 1 est inexistante. Aucune spécialisation n'est reconnue pour assurer un diagnostic pour les cas complexes et une coordination des soins en niveau 2. Il en est quasiment de même pour la formation continue. De nombreux enfants ne sont pas dépistés comme il se doit par la médecine scolaire, par manque de formation et d'effectifs. Les professionnels capables de faire des bilans et de rééduquer (orthophonistes, ergothérapeutes, psychomotriciens, neuropsychologues) sont absents de nombreux territoires et les listes d'attentes sont très longues partout. La non-prise en charge financière de bilans et rééducations en libéral (ergothérapie, psychomotricité, bilan neuropsychologique) provoque un reste à charge important pour les familles et par conséquent une inégalité des chances. Les équipes de diagnostic de proximité sont quasiment inexistantes. Les centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP) ne sont pas assez formés à ces troubles spécifiques et leurs professionnels restent la plupart du temps sous l'emprise psychanalytique (ce dont la majorité des familles sont mécontentes). L'ouverture de services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) spécialisés dans ces troubles ne semble pas être une priorité des agences régionales de santé, alors que des milliers d'enfants ne sont pas pris en charge. Les réseaux de soins de niveau 2 sont en nombre très insuffisant et manquent de moyens de la part les ARS. Les Centres de référence des troubles du langage et des apprentissages (niveau 3) sont submergés ce qui ne leur permet pas de remplir leur mission de formation et de soutien des professionnels de niveau 1 et 2. Face à ces constats connus et dénoncés depuis de nombreuses années, elle lui demande quelles mesures elle compte prendre pour faire en sorte que le parcours de soins soit réellement efficient et que cesse enfin le parcours du combattant vécu par les familles.

Données clés

Auteur : [Mme Danièle Obono](#)

Circonscription : Paris (17^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14400

Rubrique : Personnes handicapées

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 28 octobre 2019

Question publiée au JO le : [20 novembre 2018](#), page 10413

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)